



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 mars 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON *procuration*

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Patrice PRIMAULT

Date d'affichage :

**OBJET : RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET GENERAL ET DES
BUDGETS ANNEXES**



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1. Analyse globale de la situation financière de la collectivité
2. Les recettes du Budget Général
3. Les dépenses réelles de fonctionnement
4. L'endettement et l'investissement

§§§

1. Analyse globale de la situation financière de la collectivité

Pour les 3 budgets principaux, le résultat financier de l'année 2021 est positif, avec des excédents de fonctionnement courant assez conséquents.

Résultat 2021	B. Général	B. assainiss.	B. Eau
Epargne Brute :	3 384 512	497 244	1 260 238
Taux d'épargne brute :	25,40%	28,50%	42,74%
Epargne nette :	2 041 128	33 404	1 020 336
Taux d'épargne nette :	15,32%	1,91%	34,60%

Résultat de fonctionnement	1 924 911	89 929	675 939
Résultat d'investissement :	-2 338 155	844 298	-539 373
Report	1 461 538	0	1 178 810
Restes à réaliser	1 262 383	-217 579	-469 296
Résultat cumulé	2 310 677	716 648	846 081

Le budget général dégage une épargne brute de 3,38M€, ce qui correspond à un taux de 25%, ce qui est élevé. Le poids du remboursement de la dette pèse sur son épargne nette. Les investissements réalisés ont été conséquents (5,8M de dépenses d'équipements), et les restes à réaliser sont très lourds (5,2M€ d'investissements en dépenses = qui correspond quasiment à ce qui peut être réalisé sur l'année à venir).

Un emprunt de 3,8M€ a été passé en reste à réaliser et permet d'équilibrer ces dépenses conséquentes.

Une analyse sur plusieurs années, réalisée avec l'appui de KPMG, permet de montrer que si la situation financière est saine à l'heure actuelle, le budget principal porte le poids de lourds investissements engagés dans les dernières années sans restaurer les marges de croissance :

- La communauté de communes est confrontée à un endettement élevé du fait d'une croissance démographique soutenue depuis plusieurs années, qui l'oblige à réaliser des équipements publics de proximité (réseaux, écoles équipements culturels et sportifs).
- Si le taux d'endettement n'est pas inquiétant, le poids de la dette sur le budget est très marqué et pénalise le budget. Les financements liés à la fiscalité de l'urbanisme qui permettraient de mieux répartir la charge entre les habitants installés et les nouveaux arrivants, prétendants à des équipements publics supplémentaires sont faiblement actionnés. Ceci impose alors à la CCPC de mobiliser ses propres ressources ou recourir à l'emprunt.
- Dans les dernières années, le maintien d'une situation financière saine s'est effectué par une forte compression des dépenses de fonctionnement, et notamment des dépenses de personnel, sans anticiper l'impact en fonctionnement (inévitables à moyen terme) des investissements réalisés.
- Ainsi, la création d'un gymnase « pèse » d'ores et déjà 100k€ sur le budget 2021 et sera plus conséquent sur 2022 ; la création de classes supplémentaires a pesé lourdement sur le budget du personnel (+5 postes d'ATSEM + la création d'un poste de responsable scolaire).
- A l'inverse, après un budget 2020 marqué par le Covid et par de nombreuses absences dans les effectifs (suite à des départs qui ont tardés à être remplacés), la « remise à flot » du personnel tel que prévu au tableau des effectifs amène à augmenter de manière conséquente les charges de personnel. Un zoom sera fait spécifiquement sur ce point.

La situation financière n'est pas structurellement problématique, mais les marges de manœuvre se réduisent, malgré des recettes de fonctionnement toujours florissantes. La volonté de mener à bien un projet politique ambitieux nécessitera probablement de dégager des ressources nouvelles afin de ne pas laisser en fin de mandat une situation financière tendue.

En investissement, le budget 2022 est marqué par la finalisation des projets engagés sur le mandat précédent, portant d'importants restes à réaliser et un report conséquent qui va fortement réduire la capacité des services techniques à engager de nouveaux projets.

En fonctionnement, il s'inscrit dans le cadre des priorités du nouveau mandat, en engageant le travail sur certaines thématiques et par exemple :

- culture : micro-folies et nouveaux locaux de l'école de musique
- tourisme et économie : développement des nouveaux projets, développement économique
- Mobilité : engagement des premiers projets.
-

Des recettes de subvention seront notamment attendues pour financer ces projets.

Mais de manière plus générale, en l'absence d'un PPI formalisé en ce début de mandat, ce budget s'inscrit dans la trajectoire envisagée sur l'année précédente qui vise :

- à rendre possible le financement de 30M€ d'investissement à l'échelle du mandat
- à donner la possibilité de développer des actions nouvelles en matière de fonctionnement correspondant au projet politique (par exemple déchets, mobilité, environnement...)
- à rééquilibrer le fonctionnement de la structure, notamment en matière de RH
- à ne pas faire chuter le taux d'épargne net de manière durable, en visant à le maintenir autour de 10% en début du mandat prochain. On peut noter qu'un désendettement important, prévu sur les années 2027 à 2029, va redonner des marges de manœuvre à la collectivité à moyen terme.

Cette trajectoire globale est atteignable, mais dans un équilibre fragile : Il sera nécessaire d'effectuer en cours d'année un travail de priorisation afin de caler une prospective financière et un PPI. A ce jour, les développements qui semblent le plus impacter les budgets futurs sont les développements en fonction en matière de mobilité ou de déchets.

Le budget assainissement dégage une épargne brute de 28,5%, mais le poids d'un remboursement de la dette élevé réduit l'épargne nette quasiment à zéro. Ce budget est structurellement tendu, du fait des besoins d'un territoire en plein développement.

La situation financière de ce budget reste maîtrisée, mais la capacité à financer les investissements futurs se pose. Sur 2022, les investissements prévus sont assez limités, mais au-delà, les enjeux de réflexion des Steps (ou de recherche de solutions nouvelles sur le bassin versant du fier, en lien avec le SILA) risquent de dépasser les capacités financières du budget.

Le coût de fonctionnement est plutôt stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution significative dans les années à venir. Une proposition de réinternalisation des contrôles effectués sur le SPANC devrait sans doute permettre de réduire certaines charges, mais se traduirait par une augmentation des charges de personnel ; elle devrait permettre de dégager des économies sur ce budget.

Le budget eau dégage une épargne brute de 42,7 %, et une épargne nette très élevée. Malgré la pression liée au développement urbain du territoire, la situation financière de ce budget est structurellement très saine, avec un endettement bien plus faible que celui de l'assainissement.

Le budget de fonctionnement est stable et devrait connaître de légères augmentations liées à la gestion de la facturation, aujourd'hui totalement surchargée.

La problématique principale sur ce budget est la question de la refacturation de l'eau achetée au Grand Annecy, qui doit être rediscutée. En fonction du coût et des volumes finaux facturés, la situation du budget pourrait se dégrader.

En investissement, les problématiques de l'entretien du réseau (changement de réseaux anciens, réservoirs) et de la finalisation de l'interconnexion avec le grand Annecy (nouveau réservoir à construire) vont être les enjeux majeurs des prochaines années. A moyen terme, la recherche de nouvelles ressources en eau sera un enjeu qui pèsera sur les coûts d'investissement.

On notera qu'un travail de calcul plus juste des charges portées par le budget général pour le compte des deux autres budgets a été effectué sur 2020 et 2021 afin de revenir à une situation « réaliste » conforme à la réglementation. Etant jusque-là vraiment sous-estimé (uniquement personnel technique, pas de refacturation des charges générales), il se traduit par une augmentation des charges sur les deux budgets annexes.

En conclusion, il sera nécessaire sur les deux budgets annexes d'effectuer un travail de projection dès que les discussions avec le Grand Annecy seront finalisées, afin d'établir une prospective budgétaire. En fonction des résultats, on peut imaginer stabiliser le prix de l'eau à court terme en rééquilibrant la répartition entre les deux budgets, ou proposer une augmentation pour maintenir le programme d'investissements nécessaire.

Le budget annexe « Usse et Bornes » est très réduit en matière d'activité, et celui des Voisins n'a connu aucune activité sur 2021.

Budget principal 2021 (au 31 janvier 2022)

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 074-247400112-20220322-D_2022_16-DE

011 Charges à caractère général	4 663 239
012 Charges de personnel, frais ass	2 948 679
014 Atténuations de produits	969 861
65 Autres charges de gestion couran	1 019 835
66 Charges financières	324 599
67 Charges exceptionnelles	16 170
Total DRF	9 942 383

013 Atténuations de charges	110 787
70 Produits de services et du domain	750 280
73 Impôts et taxes	8 079 841
74 Dotations, subv. et participations	3 888 121
75 Autres produits de gestion courant	465 215
77 Produits exceptionnels	32 651
Total RRF	13 326 895

Epargne Brute :	3 384 512
Taux d'épargne brute :	25,40%
Epargne nette :	2 041 128
Taux d'épargne nette :	15,32%

023	-
042	1 483 369
043	
Total DO	1 483 369
Total Fonctionnement	11 425 753

042	23 769
043	
Total RO	23 769
Total Fonctionnement	13 350 664
Résultat de fonctionnement :	1 924 911
001 Résultat N-1 en fct.	300 000

20	56 305
204	483 858
21	1 278 361
23	4 013 368
Dép. d'équipement	5 831 893
26 Participations	-
16 Remb. de capital	1 343 384
Dép. financières	1 343 384

13	278 818
16 Emprunt	-
21	
Rec. d'équipement	278 818
024	
10	908 518
1068 - Excédent N-1 capitalisé	1 976 316
138	
Rec. Financières	2 884 833

45-1	1 257 480,05
------	--------------

45-2	1 471 350,16
------	--------------

040	23 769
041	12 962
Opérations d'ordre	36 731

021	
040	1 483 369
041	12 962
Opérations d'ordre	1 496 332

Total Investissement	8 469 488
-----------------------------	------------------

Total Investissement	6 131 333
Résultat d'investissement :	-2 338 155
002 Résultat N-1 en inv.	1 161 538

Résultat d'investissement cumulé	-1 176 617
---	-------------------

Restes A Réaliser (à reprendre au BS)

20	100 027
204	868 858
21	240 861
23	2 905 272
45-1	1 108 167
RAR Dépenses	5 223 186
Total Investissement (avec RAR)	13 692 673,70

13	981 860
16	3 785 000
21	
10	
45-2	1 718 709
RAR recettes	6 485 569
Total Investissement (avec RAR)	12 616 901,77

Résultat total cumulé	2 310 677
------------------------------	------------------

Budget assainissement (au 31 janvier 2022)

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 074-247400112-20220322-D_2022_16-DE

011 Charges à caractère général	592 487
012 Charges de personnel, frais ass	442 817
014 Atténuations de produits	-
65 Autres charges de gestion courar	4 830
66 Charges financières	142 483
67 Charges exceptionnelles	64 828
Total DRF	1 247 445

013 Atténuations de charges	5 024
70 Produits de services et du domaine	1 682 566
73 Impôts et taxes	-
74 Dotations, subv. et participations	44 705
75 Autres produits de gestion courante	4 109
77 Produits exceptionnels	8 284
Total RRF	1 744 689

Epargne Brute :	497 244
Taux d'épargne brute :	28,50%
Epargne nette :	33 404
Taux d'épargne nette :	1,91%

023	
042	656 960
043	
Total DO	656 960
Total Fonctionnement	1 904 405

042	249 645
043	
Total RO	249 645
Total Fonctionnement	1 994 334
Résultat de fonctionnement :	89 929
001 Résultat N-1 en fct.	0

20	37 527
204	
21	76 542
23	342 425
Dép. d'équipement	456 494
16 Remb. de capital	463 840
Dép. financières	463 840

13	101 243
16 Emprunt	-
21	
Rec. d'équipement	101 243
024	
10	
1068 - Excédent N-1 capitalisé	1 217 815
138	
Rec. Financières	1 217 815

45-1	5 538,52
------	----------

45-2	43 797,57
------	-----------

040	249 645
041	
Opérations d'ordre	249 645

021	
040	656 960
041	
Opérations d'ordre	656 960

Total Investissement	1 175 517
-----------------------------	------------------

Total Investissement	2 019 815
Résultat d'investissement :	844 298
002 Résultat N-1 en inv.	0

Résultat d'investissement cumulé	844 298
---	----------------

RAR

20	31 456,67
204	
21	22 941,50
23	223 429,69
45-1	
Dép. d'équipement	277 827,86
Total Investissement (avec RAR)	1 453 344,67

13	60 249,00
16	
21	
10	
45-2	
Rec. d'équipement	60 249,00
Total Investissement (avec RAR)	2 080 064,06

Résultat total cumulé	716 648
------------------------------	----------------

Budget eau (au 31 janvier 2022)

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
 Reçu en préfecture le 24/03/2022
 Affiché le 
 ID : 074-247400112-20220322-D_2022_16-DE

011 Charges à caractère général	781 312
012 Charges de personnel, frais a:	416 596
014 Atténuations de produits	285 187
65 Autres charges de gestion cour:	48 532
66 Charges financières	101 609
67 Charges exceptionnelles	55 148
Total DRF	1 688 383
023	
042	750 909
043	
Total DO	750 909
Total Fonctionnement	2 439 292

013 Atténuations de charges	3 210
70 Produits de services et du domaine	2 791 514
73 Impôts et taxes	-
74 Dotations, subv. et participations	-
75 Autres produits de gestion courante	11 667
77 Produits exceptionnels	142 230
Total RRF	2 948 621
Epargne Brute :	1 260 238
Taux d'épargne brute :	42,74%
Epargne nette :	1 020 336
Taux d'épargne nette :	34,60%
042	166 610
043	
Total RO	166 610
Total Fonctionnement	3 115 231
Résultat de fonctionnement :	675 939
001 Résultat N-1 en fct.	324 041

20	23 780
204	
21	157 187
23	1 511 644
Dép. d'équipement	1 692 612
16 Remb. de capital	239 903
Dép. financières	239 903
45-1	141 014,16

13	67 399
16 Emprunt	-
21	
Rec. d'équipement	67 399
024	
10	
1068 - Excédent N-1 capitalisé	852 166
138	
Rec. Financières	852 166
45-2	30 292,02

040	166 610
041	6 357
Opérations d'ordre	172 966

021	
040	750 909
041	6 357
Opérations d'ordre	757 266

Total Investissement	2 246 496
-----------------------------	------------------

Total Investissement	1 707 123
Résultat d'investissement :	-539 373
002 Résultat N-1 en inv.	854 769

Résultat d'investissement cumulé	315 396
---	----------------

RAR

20	22 106,30
204	
21	0,00
23	447 189,22
45-1	
Dép. d'équipement	469 295,52
Total Investissement	1 777 200,16

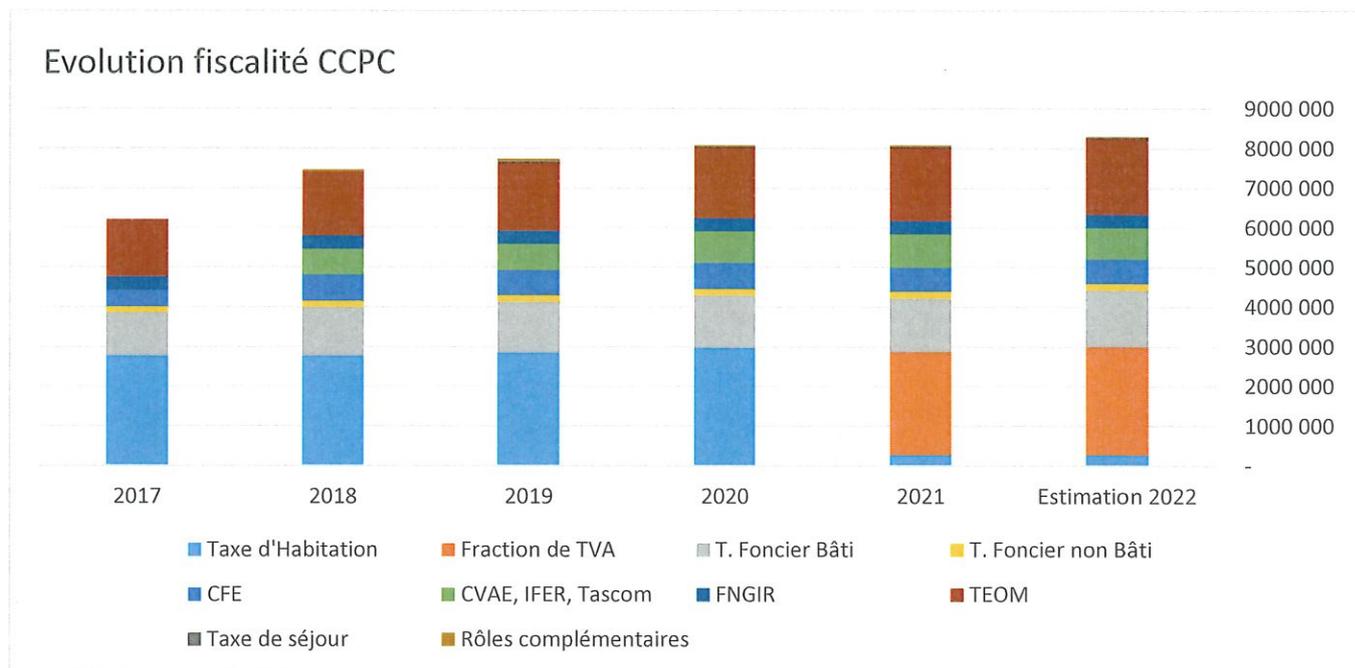
13	0,00
16	
21	
10	
45-2	
Rec. d'équipement	0,00
Total Investissement	1 707 122,64

Résultat total cumulé	846 081
------------------------------	----------------

2. Les recettes du Budget Général

2.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Produit fiscal	2017	2018	2019	2020	2021	Estimation 2022
Taxe d'Habitation	2 767 326	2 767 326	2 844 472	2 967 169	269 512	272 207
Fraction de TVA					2 587 846	2 717 238
T. Foncier Bâti	1 100 051	1 228 130	1 285 111	1 327 786	1 365 024	1 433 275
T. Foncier non Bâti	134 074	147 867	158 632	153 389	161 537	163 960
CFE	420 772	666 796	641 827	661 444	614 135	620 000
CVAE, IFER, Tascom	-	649 823	654 432	798 934	837 166	798 704
FNGIR	331 647	331 291	331 545	331 545	331 545	331 545
TEOM	1 449 195	1 624 445	1 700 929	1 775 363	1 838 915	1 908 794
Taxe de séjour			47 414	30 456	41 545	35 000
Rôles complémentaires		44 703	69 905	28 731	32 616	25 000
Total	6 203 065	7 460 381	7 734 267	8 074 817	8 079 841	8 305 723

Si sur 2021, le résultat fiscal stagne par rapport à l'année 2020, et semble inférieur aux prévisions budgétaires c'est une situation en « trompe l'œil ». Cela s'explique essentiellement par des évolutions réglementaires et notamment :

- l'impact administratif de la suppression de la taxe d'habitation qui « neutralise » les évolutions de TH sur cette année (impact de -110k€ par rapport au montant 2020, et de -213 000€ par rapport à ce que la CCPC aurait touché si la taxe n'avait pas été supprimé, malgré le versement des compensations). Sur 2022 les recettes liées à la TH vont à nouveau poursuivre leur progression, mais à une vitesse moindre que ce que la CCPC connaissait jusque-là.
- des compensations de l'état sur la fiscalité des entreprises (notamment sur la CVAE) qui se traduisent par des réductions de recettes fiscales mais des compensations au chapitre 74.

Pour 2022 le produit fiscal de la CCPC est estimé à 8 405 723€, soit une évolution de 2,83 % par rapport à l'exercice 2021, ce qui est le signe d'une belle dynamique des produits fiscaux.

On notera que sur plusieurs années, l'évolution des bases fiscales a connu une évolution très positive (+3% entre 2018 et 2019 ; + 4,7% entre 2019 et 2020).

Le Levier fiscal

L'évolution de la taxe d'habitation réduit nettement la capacité d'action de la collectivité sur le volet fiscal. La principale marge de manœuvre à ce jour reste la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier non bâti.

On rappellera pour mémoire que la collectivité a décidé de lever la taxe GEMAPI pour un montant total de 100k€ afin de couvrir des dépenses liées à la montée en compétence de cette charge.

Sur ces deux impôts, le taux de la fiscalité locale du bloc communal (commune + intercommunalité) est bien plus faible que les communes ou communauté environnantes, quelle que soit la localisation et le type de structure, alors que le niveau de revenu moyen de la population est supérieur à la moyenne départementale. Pour mémoire, une légère augmentation de fiscalité a été réalisée sur l'année 2018, en lien avec le passage en fiscalité unique professionnelle.

TAUX D'IMPOSITION 2021			
Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non bâti	Contribution Foncière des entreprises
12,10%	8,08%	45,87%	24,07%

Pour indication, l'hypothèse d'une augmentation de fiscalité de 1% sur les deux taxes foncières se traduirait de la façon suivante :

Hypothèse d'augmentation d'1 point de la fiscalité		
	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier non bâti
<i>Plus-value pour la CCPC sur la base des hypothèses 2022</i>	177 386 €	3 559 €
<i>Charge moyenne par ménage concerné</i>	23,9 €	0,55 €
à titre indicatif permet de financer un emprunt (calculé sur 20 ans) de :	3,87 M€	62k€

Pour mémoire :

- perte fiscale de la CCPC dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation : 213 000 €
- gain moyen par ménage de la CCPC (suppression TH) : 587 €

2.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

La DGF de la CCPC est des EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI) :** Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie - écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC) :** Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écartée chaque dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

La DGF de la CCPC est très élevée pour deux raisons :

- - d'abord parce qu'elle a un coefficient d'intégration fiscal très élevé (0,71) et bénéficie à ce titre d'aides d'état proportionnelles aux charges portées,
- - ensuite parce que l'intégration historique a permis de bénéficier d'une forte plus-value de DGF. Après une baisse historique dans les années 2014-2015-2016 (la DGF était retombée en dessous des 2M€ en 2017), la situation s'améliore légèrement, la CCPC bénéficiant d'une garantie de DGF par habitant. Tant que la législation restera en l'état la DGS restera très élevée au regard des autres EPCI (la plus-value étant de l'ordre de 300k€ environ). Mais il y a un vrai risque de baisse en cas d'évolution législative.

Pour l'année 2022, la garantie par habitant nous permet d'anticiper une augmentation de la DGF liée à l'augmentation de la population.

Année	2019	2020	2021	ESTIMATION 2022
Dotation d'intercommunalité	1 603 566€	1 642 813€	1 686 842 €	1 720 950€
	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €
Dotation de compensation	398 306 €	391 231€	383 750 €	375 000
TOTAL DGF	2 005 922€	2 038 094€	2 074 642 €	2 100 000 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Année	2019	2020	2021	Estimation 2022
Contribution FPIC	374 512 €	344 633 €	346 055 €	351 560 €

2.3 Autres recettes

Les produits des services représentent une masse importante et sont en progression sur 2021.

Les principales recettes supplémentaires sont les suivantes :

- Compensations fiscales en augmentation. Sur 2022, elles sont prévues à 481k€.
- Les participations diverses représentant principalement les dotations pour le transport scolaire et la petite enfance.
- Fonds frontaliers qui connaissent une stagnation sur 2021, logique au regard de l'impact du Covid sur l'activité des entreprises suisses en 2020. Sur 2022, une hausse du volume est attendue mais la question du pourcentage prévu pour être reversé aux EPCI sera fondamentale : le passage de 9 à 10% avait été envisagé par le précédent Président du Département. Le montant budgété pour 2022 s'élève à 790 000 €.
- Les produits du domaine et redevances (70) et les produits de gestion courante (75) connaissent une hausse conséquente. En particulier le chapitre 70 a connu un recalibrage des charges financées par le budget général pour les budgets annexes. Les refacturations de charges effectuées auparavant, tant en personnel administratif qu'en charges de siège (fournitures, frais d'affranchissement, photocopieurs, matériel informatique etc...) était nettement sous dimensionnées. Elles ont été recalibrées pour revenir à la réalité ce qui se traduit par une augmentation conséquente des recettes générées pour le budget général.

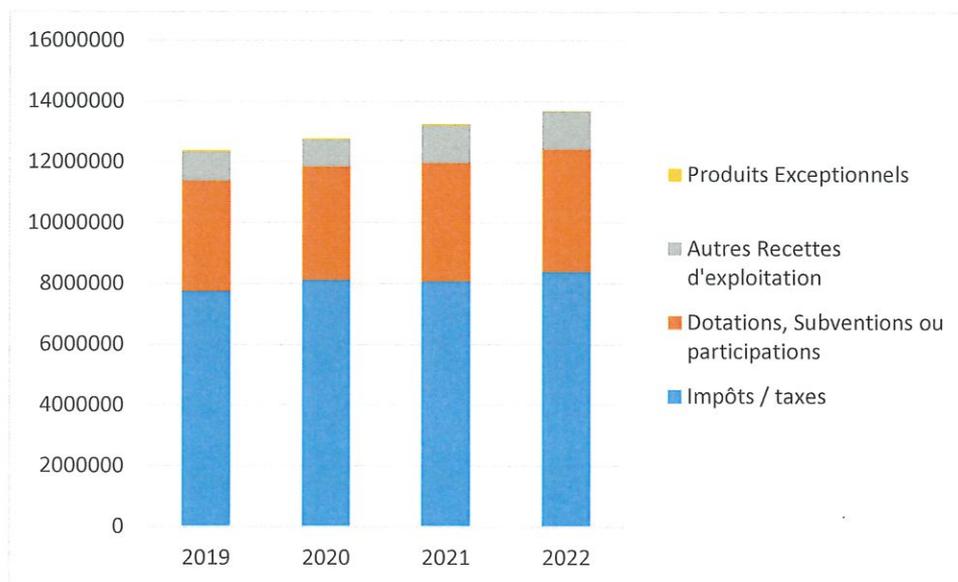
2.4 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection 2022

Globalement on constate une dynamique des recettes bonne, et constante depuis plusieurs années.

On notera le caractère sain et pérenne des tendances, avec des perspectives d'évolution (fiscalité, DGF, autres recettes) plutôt constante dans la durée, le seul risque important étant lié à une évolution législative de la DGF.

Recettes réelles en €	2017	2018	2019	2020	Résultat 2021	BP 2022
Impôts et taxes (hors TEOM, FNGIR et taxe de séjour)	4 531 239	5 524 020	5 672 859	5 971 031	5 860 188	6 030 384
TEOM	1 450 477	1 628 697	1 700 929	1 775 363	1 838 915	1 908 794
FNGIR	331 647	331 291	331 545	331 545	331 545	331 545
Taxe de séjour			47 414	30 456	41 500	35 000
DGF	1 943 419	1 972 715	2 005 922	2 038 094	2 074 642	2 100 000
Compensations fiscales	319 417	205 162	227 750	223 195	304 766	481 000
Participations diverses	648 296	682 833	738 909	696 000	724 776	592 250
Fonds frontaliers	412 649	523 238	658 483	783 704	782 434	790 000
Produits de gestion courante	439 922	439 147	330 636	376 351	457 000	442 150
Revenus du domaine	481 408	536 589	579 776	448 560	694 839	787 800
Atténuations de charges	98 051	95 013	55 403	64 201	110 787	100 000
Produits exceptionnels	24 148	18 668	39 545	30 605	32 650	10 000
TOTAL	10 684 723	12 306 712	12 641 996	12 769 105	13 254 042	13 608 923

⇒



Projections recettes 2022 :

- Une augmentation conséquente des impôts et taxes (+3,97%).
- Une augmentation conséquente des dotations et subventions. En particulier les recettes issues des subventions et des appels à projet (qui contrebalancent des coûts supplémentaires en matière de charges de personnel et d'activité).

- Une stabilisation des autres recettes d'exploitation, étant noté que :
 - o Les produits de gestion courante ont connu une forte augmentation liée aux revenus de valorisation des déchets, mais que nous n'avons pas de certitude quant à la pérennité de cette recette. Nous proposons de retenir pour 2022 des chiffres bien plus prudents,
 - o Les revenus du domaine ont connu une augmentation forte liée aux recettes de la piscine et à la valorisation des charges payées pour le compte des budgets annexes. Ces éléments semblent pérennes et progressent sur 2022.
 - o Les atténuations de charge ont connu une augmentation forte liée aux remboursements des assurances sur certains arrêts maladie longue durée.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement

3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à 4 663 239 € sur 2021. Elles augmentent de 5% par rapport à l'année 2020, marquée par le Covid, soit une augmentation de 220 000 €.

On peut par exemple pointer pour expliquer ces augmentations le coût supplémentaire lé à la mise en service du gymnase (+70k € hors frais de personnel) ou la mise en service plus large de la piscine des Dronières cet été (+95k €) par rapport à l'année 2020 où la crise sanitaire avait impacté son ouverture.

Dans le cadre d'une mise en perspective sur plusieurs années, l'augmentation des charges générales restent contenue sur les dernières années (+5 % en 4 ans).

Sur 2022, il est attendu une augmentation assez conséquente liée notamment au développement d'activités prévues dans le cadre du projet politique (dépenses prévues dans le cadre des appels à projet mobilité et micro-foies, par ailleurs couvertes par certaines subventions + relance du PLH + action économique), à la mise en service en année pleine du gymnase. Par ailleurs l'augmentation des coûts de l'énergie impacte fortement le budget (+300k€), mais des choix ont été fait afin de contenir l'augmentation dans les montants envisagés au ROB, à savoir un chapitre 011 limité à 4 850 000 €. (soit une hausse de 3,3 %, en partie couverte par des subventions).

EVOLUTION CHARGES A CARACTERE GENERAL 011 (€)				
CA 2018	CA 2019	CA 2020	Résultat 2021	BP 2022
4 442 436	4 352 264	4 452 451	4 675 647	4 850 000

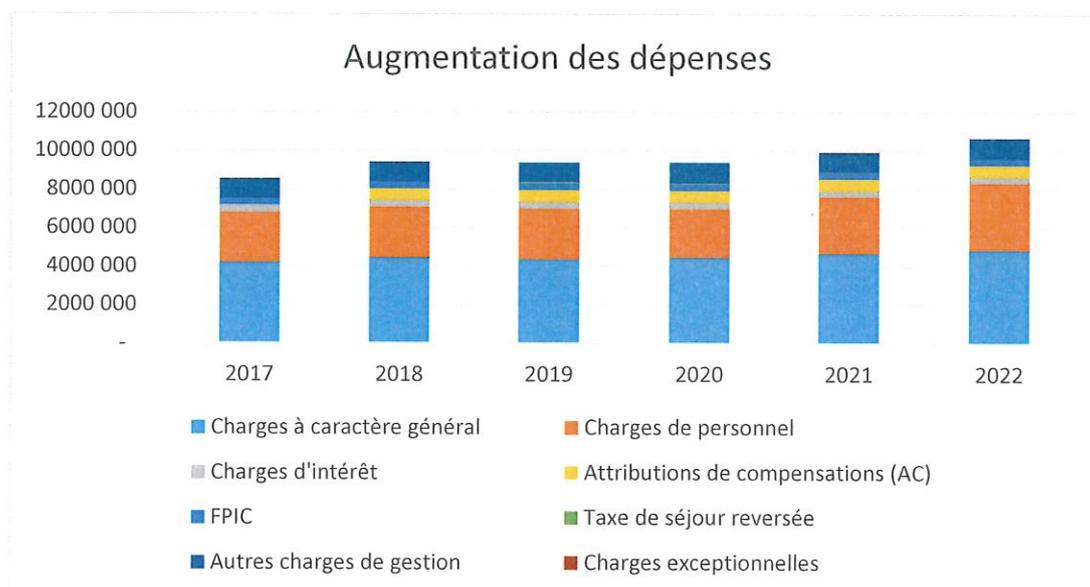
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont connu une réduction par rapport à l'année précédente.

Sur 2022, ce budget va réaugmenter, du fait d'une hausse de la participation à plusieurs syndicats (SIGETA + 15 000 €, SCOT et SILA dans le cadre de la GEMAPI), ainsi qu'une hausse proposée des subventions à verser aux associations.

Les charges d'intérêt baissent légèrement malgré le financement d'un nouvel emprunt ; la taxe de séjour n'est plus reversée directement (cela passe dorénavant directement par une subvention). Enfin 10 000 € de charges imprévues ont été votées.

On notera que le budget a volontairement été construit avec des marges de manœuvre limitées afin d'être le plus juste possible. Toute évolution importante des coûts ou dépenses imprévues devra faire l'objet d'une correction au budget supplémentaire.

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Réalisé 2021	Prév2022
Charges à caractère général	4 190 459	4 442 436	4 352 264	4 452 451	4 675 647	4 850 000
Charges de personnel	2 612 582	2 653 247	2 639 459	2 524 149	2 948 679	3 396 710
Charges d'intérêt	375 593	345 056	372 102	365 013	324 600	321 000
Attributions compensations		590 629	590 629	590 629	590 629	590 629
FPIC	334 363	356 288	374 512	344 633	346 055	351 560
Taxe de séjour reversée			47 414	30 456	24 819	0
Autres charges de gestion	1 015 045	1 018 465	1 012 557	1 093 466	1 019 834	1 129 000
Charges exceptionnelles	494	1 380	0	0	15 930	1 395
Charges imprévues						10 000
Dépenses réelles (DRF)	8 528 536	9 407 502	9 390 956	9 402 817	9 948 214	10 719 744



3.2 Les charges de personnel

L'année 2021 connaît un « rattrapage » important sur les charges de personnel.

Cette augmentation conséquente est liée aux éléments suivants :

- un rattrapage connu sur 2021 du fait d'une « mise à niveau » des services, qui avaient connu des lacunes importantes sur les années 2019 et 2020.
- en particulier, l'année 2020 avait connu une période importante avec des emplois non remplacés (poste de DGS, 5 postes manquant dans les services techniques, poste chargé de communication, poste d'agent d'accueil, ...)
- des créations de poste générées par les contraintes d'activité arrivées en cours d'année 2021 (renfort au service bâtiment, création de poste de responsable scolaire, gardien de gymnase)
- Une ouverture plus conséquente de la piscine des Dronières sur 2021, se traduisant par une durée de recrutement du personnel de la piscine plus longue (+20k€).
- L'augmentation de certains coûts hors salaires (formations, augmentation des assurances).

Par ailleurs l'augmentation connue est pour partie fictive, dans le sens où :

- le recrutement de certains postes pour remplacer des agents absents pour longue maladie (ATSEM, assistante petite enfance, agent technique) est compensé par des remboursements de nos assurances,
- l'augmentation de la refacturation des budgets annexes augmente artificiellement le budget RH, mais se traduit là aussi par des recettes complémentaires.

Sur 2022, il est encore prévu une augmentation de la masse salariale liée

- à l'impact de la « prime inflation » sur les salaires du personnel sachant que ce surcoût est intégralement compensé par l'état,
- au passage en année pleine des nouveaux postes recrutés sur 2021,
- au recrutement de postes complémentaires prévus dans les derniers mois. On notera qu'une bonne partie de ces postes sont couverts par des recettes, ou correspondent à des :
 - Recrutement du poste de chargé de mission économie / tourisme, financièrement intégralement compensé par une réduction du budget consacré à l'Office du Tourisme,
 - Recrutement d'un poste pour le projet « micro-folies »,
 - Recrutement d'un chargé de mission environnement / ambassadeur du tri (à noter : ce poste remplace une personne à 50% qui a quitté la structure en 2020).
 - Recrutement d'un chargé de mission vélo et mobilité, financé par une subvention à hauteur de 66% par l'ADEME, pour une durée de 2 ans,
 - Recrutement d'un employé du bâtiment pour anticiper le départ d'un ouvrier en retraite prévue mi-2022,
 - Recrutement d'un Directeur Financier pour renforcer le fonctionnement administratif de la structure.
 - Son arrivée doit s'accompagner de la mise en place d'un système de contrôle de gestion, avec un objectif d'économies de 100k€ par an.
 - Mais la recherche d'économies a d'ores et déjà été engagées, avec des optimisations fiscales qui devraient permettre d'économiser de manière pérenne 25k€ sur le budget, et le travail engagé sur deux nouveaux marchés (espaces verts avec robotisation des tontes, marché d'entretien ménager) qui devraient permettre de générer des économies conséquentes,
 - Recrutement partagé avec la commune de Cruseilles d'un poste de chargé de mission « petite ville de demain », sur 40% d'ETP, pour une durée temporaire. Ce poste est financé par l'état à un taux de 75%.
 - Le poste de « chargé de mission CRTE », subventionné par l'état à 50% est dans l'immédiat reporté en attente de visibilité sur le budget du personnel.
 - A noter qu'il y a également deux propositions de postes :
 - L'une au budget général (renfort ATSEM en cas de besoin à la rentrée de septembre)
 - L'autre au budget eau et assainissement, avec une réinternalisation des contrôles SPANC (tel qu'évoqué plus haut).

- au reclassement de certaines catégories d'emploi se traduit par une augmentation des salaires, en particulier pour les plus bas salaires (en lien avec l'augmentation du SMIC). Là aussi, il va y avoir un effet de rattrapage du fait de la régularisation administrative rétroactive (de reclassement qui n'avaient pas été effectués précédemment).

On ne mesure par l'impact financier réel de ces reclassements, et il est possible que cela impacte (en particulier le budget général), de même qu'une éventuelle augmentation des primes d'assurance. Les estimations budgétaires effectuées ci-dessous ont été effectuées « au plus juste » et risquent de devoir être réactualisées en cours d'année en fonction de ces éléments.

Au vu de ces éléments, les prévisions ont été réajustées vis-à-vis du ROB afin d'éviter de manquer de crédits en cours d'année.

L'augmentation connue sur ces deux années 2021 et 2022 est conséquente, mais une mise en perspective « tout budgets confondus » et depuis plusieurs années permet de relativiser cette augmentation.

Les prévisions budgétaires sont les suivantes :

- **Budget Général** : 3 450 310 €, dont 45 000 € de refacturation inter-budget
- **Budget Assainissement** : 469 100 € dont 175 000 € de refacturation inter-budget
- **Budget Eau** : 457 500 € dont 165 000 € de refacturation inter-budget

4. L'endettement et l'investissement

4.1 L'évolution de l'encours de dette

L'endettement de la CCPC avait connu une pointe importante sur les années 2017 à 2019, avec 8,1Me d'emprunt sur le budget général, 1,7M€ sur le budget assainissement et 380k€ sur le budget eau.

En 2020 aucun emprunt n'a été contracté, et en 2021 un emprunt de 3,875 M€ a été emprunté pour couvrir les restes à réaliser.

L'endettement du budget général se porte à 19 189 322€, avec une capacité de désendettement de 5,80 ans, ce qui est plutôt bon (en deça de la moyenne française).

L'endettement du budget assainissement se porte à 6 461 287€, avec une capacité de désendettement de 13 ans, ce qui est élevé, et dépasse légèrement le seuil d'alerte. Cela justifie là encore un travail sur le PPI eau et assainissement.

L'endettement du budget eau se porte à 3 520 285€, avec une capacité de désendettement de 2,79 ans, ce qui est très bon.

Pour mémoire, la capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Globalement la solvabilité de l'EPCI n'est pas inquiétante. La définition des attentes en matière d'investissement devra permettre de définir s'il faudra recourir à l'emprunt pour financer le budget 2022

4.2 La section d'investissement du budget général

Comme évoqué dans le chapitre 1, chacun des 3 principaux budgets connaissent un résultat 2021 largement excédentaire, y compris en intégrant les restes à réaliser à transférer au budget 2022.

La Trésorerie n'ayant pu nous transférer dans les temps convenus les comptes de gestion de l'année 2021, les comptes administratifs seront donc votés lors du Conseil Communautaire de juin et les résultats de l'exercice précédent (de même que le résultat de clôture d'Alter Alpa) seront intégrés lors d'un budget supplémentaire.

Afin de prévoir, malgré tout, un budget sincère, il est proposé au budget primitif d'intégrer la totalité des dépenses envisagées sur l'année et de couvrir les recettes manquantes par un emprunt d'équilibre qui ne sera dans les faits pas valorisé.

Un bilan sera effectué au BS afin de recalculer les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

On notera cependant que les marges financières restantes correspondent à plusieurs années de report d'investissement et permettront de faciliter la réalisation des projets d'investissement dans les années à venir. A l'inverse, une consommation totale de ces crédits mettrait la CCPC en grande difficulté pour maintenir une politique d'investissement ambitieuse sur la fin de ce mandat.

A reprendre au BS 2021	Résultat cumulé 2021	Emprunt d'équilibre prévu au BP 2021	Autofinancement 2022
Budget Général	2 310 677 €	1 200 000 €	2 889 179 €
Budget Eau	846 081 €	253 925 €	945 648 €
Budget Assainissement	716 648 €	413 000 €	514 400 €

La maquette financière du Budget général en investissement est présentée ci-dessous ; n'intégrant pas les restes à réaliser, elle finance des projets nouveaux ou les dernières tranches de réalisation des projets engagés.

Elle intègre notamment :

- 2 889k€ d'autofinancement dégagé par le budget général,
- 1 000k€ de FCTVA,
- 1 449k€ de subventions d'investissement,
- 565k€ de participation des communes aux projets.

MAQUETTE D'INVESTISSEMENT 2022 (hors report et RAR)

A noter : les reports importants en résultat et en RAR (qui seront à intégrer au BS) feront du BP un budget peu représentatif du budget final

20, 21, 23	5 047 952
204	100 000
Dép. d'équipement	5 147 952
13	3 600
26 Participations	1 000
16 Remb. de capital	1 437 000
Dép. financières	1 441 600

13	1 449 978
16 Emprunt	1 200 000
Rec. d'équipement	2 649 978
024	50 000
10	1 000 000
1068 - Excédent N-1 capitalisé	<i>a reprendre au BS</i>
138	
Rec. Financières	1 050 000

45-1	565 000
------	---------

45-2	565 395
------	---------

040	35 000
041	-
Opérations d'ordre	35 000

021	1 224 179
040 amortissements	1 700 000
041 (intégration de patrimoine)	-
Opérations d'ordre	2 924 179

Total Investissement	7 189 552
-----------------------------	------------------

Total Investissement	7 189 552
-----------------------------	------------------

La liste des principaux crédits d'investissements proposés est la suivante :

- Pôle socio-éducatif (crédits complémentaires au RAR)	:	60 k€
- Groupe scolaire Copponex (crédits complémentaires au RAR)	:	70 k€
- Groupe scolaire Cuvat (crédits complémentaires au RAR)	:	290 k€
- Sédentarisation gens du voyage (crédits complémentaires au RAR)	:	800 k€
- Ecole d'Andilly (frais d'études et 1 ^{er} travaux)	:	790 k€
- Projet de multi-accueil Allonzier la Caille (foncier et 1ers travaux)	:	1 200 k€
- P+R du Mont-Sion (avec subvention de 420k€)	:	500 k€
- Aménagements école de musique	:	300 k€
- Enveloppe Rénovation du patrimoine	:	150 k€
- Enveloppe Rénovation des aires de jeux (école + petite enfance)	:	100 k€
- Enveloppe Financement logement social	:	100 k€
- Etudes tourisme	:	130 k€
- Enveloppe travaux d'entretien + lancement de saison centre nautique	:	150 k€
- Enveloppe aménagements plate-forme déchets	:	250 k€
- Enveloppe eau pluviale	:	100 k€

Investissements prévus pour les budgets eau et assainissement

AU BUDGET EAU, les investissements envisagés sont estimés autour de 1,657M€ (chapitre 20, 21 et 23) + 249k€ de remboursement d'emprunt.

Ce coût est couvert par 651k€ de subventions d'investissement + 55k€ de recettes de tiers + 946k€ d'autofinancement + 254k€ d'emprunt d'équilibre (+9k€ de crédits divers).

La liste des principaux projets est la suivante :

- Equipement UV stations Rogin	:	10 000 €
- Equipements et rénovation Station croix biche	:	60 000 €
- Réseau AEP Chez Quétand-Chez Baudy vovray	:	90 000 €
- Réseau AEP La Thouvière - Le Sappey	:	180 000 €
- Réservoir Les Lavorels : Etude de sol à faire	:	30 000 €
- Réservoir Grésat (réservoir + canalisations)	:	600 000 €
- Acquisition terrains M. Dunand Mallabranche	:	20 000 €

AU BUDGET ASSAINISSEMENT les investissements envisagés sont estimés autour de 454k€ (chapitre 20, 21 et 23) + 475k€ de remboursement d'emprunt.

Ce coût est couvert par l'autofinancement (514k€) + 413k€ d'emprunt d'équilibre (+2k€ de crédits divers).

Une analyse précise du budget devra confirmer la capacité de financer la totalité de ces investissements, ou au contraire de reprioriser la liste des investissements.

- Reprise des postes de relèvement Les Allouettes et Langin : 200 000 €
- Poste de relèvement Route des Voisins : 60 000 €
- Etude STEP Vovray et La Motte : 22 000 €
- Etude réseaux EU Cuvat : 8 000 €
- Aménagements STEP Allonzier : 100 000 €